

Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail – L'urgence d'en faire plus pour la santé psychologique

Description

Dans le contexte de la Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, célébrée chaque année le 28 avril (tout comme le Jour commémoratif des personnes décédées ou blessées au travail, instauré au Québec depuis 2010), le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) souhaite attirer l'attention sur un aspect souvent négligé de la santé au travail : la santé psychologique. Malgré son introduction dans la [Loi modernisant le régime de santé et de sécurité du travail](#), le 6 octobre 2021, la santé mentale des travailleuses et travailleurs reste une préoccupation largement sous-estimée et insuffisamment prise en compte.

Il est indéniable que le bien-être psychologique du personnel joue un rôle crucial dans son efficacité, sa productivité et son engagement au travail. Cependant, trop peu de moyens sont actuellement offerts aux employeurs pour gérer efficacement les risques psychosociaux en milieu de travail. Cette lacune se traduit par de grandes difficultés pour les travailleuses et travailleurs qui en sont victimes à obtenir des prestations et un soutien adéquat de la part de leur employeur.

S'assurer d'inclure les risques psychosociaux liés au travail dans la démarche de prévention est incontestablement une excellente chose, mais encore faut-il se donner les moyens nécessaires pour mettre en œuvre des mesures efficaces. Cela implique non seulement la sensibilisation des employeurs et du personnel aux risques psychosociaux, mais également la mise en place de politiques et de programmes de prévention appropriés.

Le SPGQ est d'avis que les entreprises et les organisations devraient accorder une attention particulière à la santé mentale de leurs employés en mettant en place des mesures proactives pour prévenir les risques psychosociaux et favoriser un environnement de travail sain et équilibré. Cela pourrait inclure la formation qualifiante des gestionnaires et du personnel sur la gestion du stress, la résolution des conflits et la promotion du bien-être mental, ainsi que la création d'un climat de travail positif et inclusif qui se fait un point d'honneur à adopter le droit à la déconnexion.

De plus, il est essentiel que les travailleuses et travailleurs qui souffrent de problèmes de santé mentale liés au travail puissent accéder rapidement à des ressources et à des soutiens appropriés. Cela comprend l'accès à des services de counseling et de soutien psychologique, ainsi qu'à des congés de maladie et à des prestations d'invalidité si nécessaire.

Le lien entre la santé mentale et le harcèlement psychologique est profondément intriqué. Les victimes subissent un stress constant, une anxiété, une perte d'estime de soi, voire des pensées suicidaires. Ces effets peuvent affecter leur vie sociale, professionnelle et familiale, entraînant un isolement et des difficultés relationnelles. La pression émotionnelle du harcèlement peut conduire au suicide si la situation n'est pas résolue et que le soutien nécessaire n'est pas reçu. Reconnaître les signes de harcèlement,

Intervenir rapidement, mettre en place des politiques efficaces et sensibiliser davantage sont essentiels pour prévenir de telles tragédies et pour aider les victimes à se rétablir.

En cette Journée mondiale pour la sécurité et la santé au travail, le SPGQ appelle donc les employeurs, les gouvernements et les décideurs à reconnaître l'importance cruciale de la santé mentale au travail et à prendre des mesures concrètes pour en assurer la promotion et la protection. En investissant dans la santé psychologique des travailleuses et travailleurs, nous investissons dans leur bien-être, leur productivité et leur qualité de vie au travail. Il est temps d'accorder à la santé mentale la priorité qu'elle mérite sur le lieu de travail.

Guillaume Bouvrette
Président du SPGQ

Categorie

1. Le carnet de la présidence

date créée
24 Avr 2024